



Caen, le 10 février 2026

Le président du GONm

Objet : convocation à l'assemblée générale ordinaire du GONm

Cher collègue, chère collègue,

Ce courrier est la convocation statutaire à l'assemblée générale du GONm.

Je vous invite à assister en présentiel à la prochaine assemblée générale ordinaire du GONm qui aura lieu **le samedi 28 mars 2026 de 9h30 à 17h, à l'Université de Caen, Campus 1, bâtiment B, amphithéâtre Jean Vial.**

**L'entrée se fera par l'entrée principale du Bâtiment B, la grande porte qui ouvre sur l'esplanade du Phénix. L'amphithéâtre Jean Vial se situe au rez-de-jardin du bâtiment B (plans d'accès ci-dessous).**

#### **Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire**

- Rapport financier 2023
- Rapport financier 2024

(Le rapport financier 2025 sera présenté lors d'une assemblée générale en visio en juin 2026)

- Discussion
- Votes sur les points précédents
- Rapport moral<sup>1</sup> sous forme d'un montage
- Discussion
- Fixation du montant maximal annuel pour les acquisitions
- Fixation des tarifs 2027
- Budget prévisionnel
- Discussion et votes
- Questions diverses
- Communications :
  - Que devient le fichier nid ?
  - Comment évolue l'indice BON ?
- Engagement bénévole : présentation des besoins, implication, ... Faites-nous part de vos besoins, de vos idées avant le 1<sup>er</sup> mars 2026 pour que nous nous organisions.

Il sera possible de déjeuner sur l'herbe à proximité de l'amphi : apportez vos pique-niques.

Comptant sur votre présence et votre participation, je vous adresse mes cordiales salutations.

Gérard Debut

---

<sup>1</sup> Le bilan des réserves (RRN N°16), l'annexe au rapport moral et d'activités, le bilan des observatoires font partie intégrante de ce rapport moral. Vous pouvez d'ores et déjà les consulter et les télécharger sur le site du GONm :

Lien pour RRN n°16 : <https://www.gonm.org/index.php?post/810b>

Lien pour le Rapport d'activités : <https://www.gonm.org/index.php?post/815>

Lien pour le bilan des observatoires :

**Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez adresser une procuration au GONm**

**Procurations :**

**Procuration à retourner à GONm 181 rue d'Auge 14000 Caen (et pas au lieu de l'AG)**

Nom Prénom.....  
membre du GONm, à jour de cotisation pour 2025 ou 2026, donne procuration à  
M..... pour tout vote intervenant au cours de l'AG du 28 mars 2026.

à ....., le .....

Signature  
-----

**Procuration à retourner à GONm 181 rue d'Auge 14000 Caen (et pas au lieu de l'AG)**

Nom Prénom.....  
membre du GONm, à jour de cotisation pour 2025 ou 2026, donne procuration à  
M..... pour tout vote intervenant au cours de l'AG du 28 mars 2026.

à ....., le .....

Signature  
-----

**Procuration à retourner à GONm 181 rue d'Auge 14000 Caen (et pas au lieu de l'AG)**

Nom Prénom.....  
membre du GONm, à jour de cotisation pour 2025 ou 2026, donne procuration à  
M..... pour tout vote intervenant au cours de l'AG du 28 mars 2026.

à ....., le .....

Signature  
-----

Ci-dessus, trois procurations : **chaque adhérent n'en utilise évidemment qu'une**, mais si, chez vous, il y a plusieurs adhérents familiaux, chacun d'eux peut ainsi utiliser sa procuration.

Celle-ci peut être remise à un adhérent dont on est sûr qu'il assistera à l'assemblée générale (il faut donc lui demander).

Elle peut aussi être adressée au siège du GONm en laissant en blanc le nom de celui ou celle à qui vous donnez la procuration ou en le remplissant, si vous le voulez, mais en vous assurant que l'adhérent concerné sera bien présent à l'AG et que son quota de procurations n'est pas dépassé : en effet, un adhérent présent à l'AG ne peut pas être porteur de plus de cinq procurations.

Extrait de l'article 8 des statuts du GONm : « *Les adhérents absents à une Assemblée Générale peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association ; chacun des présents ne peut être porteur de plus de cinq pouvoirs.* »



